ILOcoop
www.ilo.org/coop

Création d'emploi , développement de chaine de valeur et transition vers l'économie formelle à travers la promotion des coopératives

SOMMET DES PARTENAIRES SOCIAUX AFRICAINS

Tunis , le 15 décembre 2016

Par M. Karim TOUMI - OIT

International Labour Office

PLAN

1
- Coopératives et Agenda du travail décent

2
- Contribution des coopératives aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

3
- Les Coopératives : voie privilégiée pour la transition vers l'économie formelle

4
- Les Coopératives , éléments clés de développement des chaines de valeur

5
- Initiatives BIT en Tunisie

1

- **Coopératives et agenda du travail décent**

- **Coopératives et Agenda du travail décent**

RECOMMANDATION 193 SUR LA PROMOTION DES COOPÉRATIVES

DEFINITION

"Une coopérative se définit comme "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins **économiques, sociaux et culturels** communs au moyen **d'une entreprise** dont la **propriété est collective** et où le pouvoir est exercé **démocratiquement."**

PRINCIPES COOPÉRATIFS

- l'adhésion volontaire et ouverte à tous,
- le pouvoir démocratique exercé par les membres,
- la participation économique des membres,
- l'autonomie et l'indépendance,
- l'éducation, la formation et l'information,
- la coopération entre les coopératives et
- l'engagement envers la collectivité.

VALEURS COOPÉRATIVES,

- l'entraide,
- la responsabilité personnelle,
- la démocratie,
- l'égalité, l'équité, la solidarité
- l'honnêteté,
- la transparence,
- la responsabilité sociale
- l'altruisme;

Agenda pour le travail décent

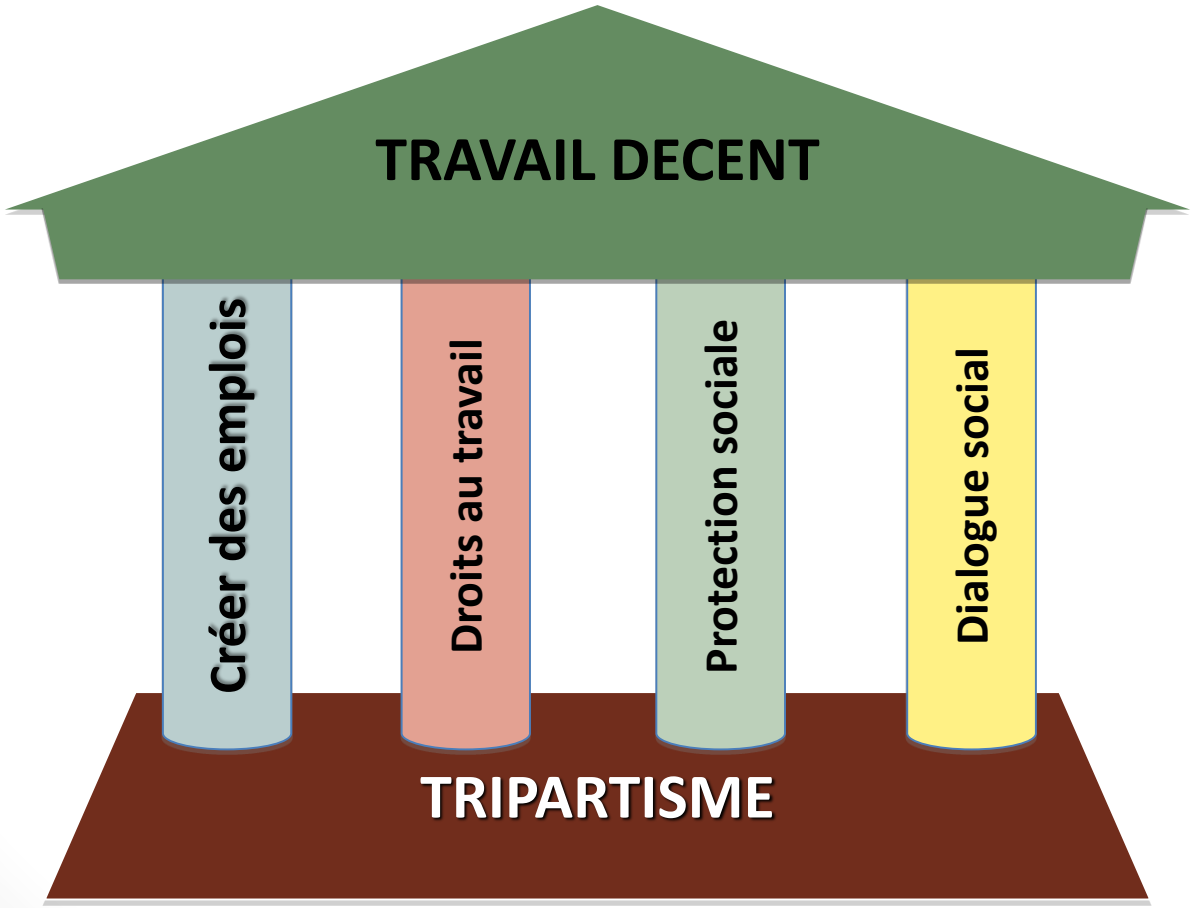

- **Coopératives et Agenda du travail décent**

Coopératives

Valeurs sociales et mode de fonctionnement participatif,
Objectifs économiques et sociaux,
Activités touchant de près ceux et celles qui n'ayant pas accès aux biens et services de base
Bien placées pour détecter des problèmes économiques et sociaux émergeants, des groupes à risques et de nouveaux besoins.

Travail décent

Normes et droits fondamentaux au travail,

Création d'emplois et de revenus décents,

Protection sociale

Dialogue social.

2

- **Contribution des coopératives aux ODD**

- **Contribution des coopératives aux ODD**

PROGRAMME MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON DE 2030

- **Contribution des coopératives aux ODD**

2030

2030 :

- 4 millions d'entreprises
- 2 milliards de membres
- 20% de l'économie mondial

Aujourd'hui

- 2,6 millions d'entreprises,
- 1,3 milliards de membres
- près de 15% de l'économie mondiale

1. Réduction de la pauvreté
2. Égalité entre les genres
3. Éducation de qualité et apprentissag tout au long de la vie
4. Santé
5. Sécurité alimentaire et bonne nutrit
6. Accès à l'eau et à l'assainissement
7. Énergie durable
8. Création d'emplois, de moyens de subsistance et d'une croissance équita
9. Gestion durable des ressources naturelles
10. Bonne gouvernance
11. Promotion de sociétés stables et e paix
12. Un environnement mondial favoral et des financements sur le long terme

3

- **Les Coopératives : voie privilégiée pour la transition vers l'économie formelle**

- **Les Coopératives : voie privilégiée pour la transition vers l'économie formelle**

Recommandation 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015

Les Membres devraient s'assurer qu'un cadre de politiques intégrées est inclus dans les stratégies ou plans nationaux de développement ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les budgets, afin de faciliter la transition vers l'économie formelle, en tenant compte, s'il y a lieu, du rôle des différents niveaux de gouvernement. Ce cadre de politiques intégrées devrait porter sur:

g) la promotion de l'entrepreneuriat, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, ainsi que d'autres formes de modèles d'entreprises et d'unités économiques, comme les coopératives et autres unités de l'économie sociale et solidaire;

Mesures à prendre pour promouvoir le potentiel des coopérative dans tous les pays (Recommandation 193)

Les gouvernements devraient promouvoir le rôle important des coopératives dans la transformation d'activités qui ne sont souvent que des activités de survie marginales (parfois désignées par les termes «économie informelle») en un travail bénéficiant d'une protection juridique et qui s'intègre pleinement à la vie économique.

i

COMMENT ?

Dans un environnement politique et institutionnel favorable, les coopératives et les autres formes d'entreprises sociales et solidaires peuvent jouer un rôle clé dans la réalisation de l'objectif du travail décent et favoriser la transition vers l'économie formelle. Les coopératives peuvent :

- faciliter l'accès au financement, aux intrants, à la technologie, aux marchés,
- améliorer la capacité des producteurs à négocier les meilleurs prix.
- réduire le manque d'information sur le marché du travail et sur le marché des produits et d'améliorer le niveau des revenus.
- assure un certain niveau de protection sociale, y compris l'assurance maladie, au moyen de systèmes d'assurance autofinancés et mutuellement établis

4

- **Les Coopératives , éléments clés de développement des chaines de valeur**

CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES PME AU SEIN DES CHAINES DE VALEUR

- **Faible pouvoir de négociation : prix bas pour les produits, prix élevés pour les intrants;**
- **Méfiance et relations inégales entre les acheteurs et les vendeurs,**
- **Dépendance vis-à-vis des intermédiaires**
- **Information déficiente (sur les exigences en matière de qualité, les nouvelles technologies,** etc.)
- **Manque de reconnaissance**

S'organiser dans des coopératives favorisera :

- Une négociation collective avec les fournisseurs et les acheteurs;
- Une gestion efficace des ressources communes (par exemple, système interne de collecte de contrôle de la qualité, machines et équipements utilisés en commun, etc.);
- Une diffusion d'informations sur les exigences du marché, les conditions de la demande, les nouveaux produits et technologies, les lois et normes, etc.;
- Des services supplémentaires aux membres
- Une représentation et plaidoyer auprès des décideurs, des agences de développement et d'autres acteurs du marché (plus importants);

MESURES À PRENDRE POUR PROMOUVOIR LE POTENTIEL DES COOPÉRATIVE DANS TOUS LES PAYS . (RECOMMANDATION 193)

- ✓ mettre en place une politique et un cadre juridique favorables, conformes à la nature et à la fonction des coopératives et fondés sur les valeurs et principes coopératifs
- ✓ promouvoir les normes fondamentales du travail de l'OIT et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail pour tous les travailleurs des coopératives sans distinction d'aucune sorte;
- ✓ promouvoir des mesures visant à garantir qu'en matière de travail les coopératives suivent les meilleures pratiques, y compris l'accès aux informations pertinentes;
- ✓ développer les compétences techniques et professionnelles, les capacités d'entreprendre et de gérer, la connaissance du potentiel économique et les compétences générales en matière de politique économique et sociale des adhérents, des travailleurs et des gestionnaires, et améliorer leur accès aux technologies de l'information et de la communication;
- ✓ promouvoir l'enseignement des principes et pratiques coopératifs et la formation y relative, à tous les niveaux appropriés des systèmes nationaux d'éducation et de formation et dans l'ensemble de la société;
- ✓ faciliter l'accès des coopératives au crédit;
- ✓ faciliter l'accès des coopératives aux marchés;
- ✓ promouvoir la diffusion d'informations sur les coopératives;
- ✓ chercher à améliorer les statistiques nationales sur les coopératives.

Plan directeur de l'ACI et de l'ACI- Afrique 2020

« Vision 2020 » : *à l'horizon de 2020 le modèle d'entreprise coopérative 2020 est :*

- le leader incontesté en matière de viabilité économique, sociale et environnementale
- le modèle d'entreprise préféré des populations
- le modèle d'entreprise jouissant de la plus forte croissance

Cinq grandes dimensions thématiques en corrélation étroite :

1. Promouvoir et enrichir la **participation des** membres et la gouvernance
2. Positionner les coopératives en bâtisseurs de **durabilité**
3. Construire le message de la coopération et les garants de l'**Identité coopérative**
4. Assurer des **cadres juridiques propices à la** croissance des coopératives
5. Garantir un **capital fiable aux coopératives** tout en sauvegardant le contrôle des membres.

Le Rôle du BIT dans la promotion des coopératives

5

Initiatives du BIT

5

Initiatives du BIT en Tunisie pour le DCV et la promotion des coopératives et de l'ESS

Projet STED « Skills for Trade and Economic Diversification : initiative de développement de la filière des huitres

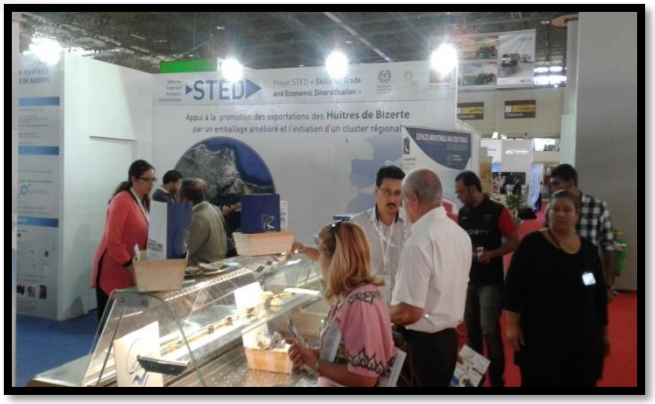

Sensibilisation
Vulgarisation
Regroupement des producteur (coop)
Accompagnement
Renforcement de capacités
Branding
Mise en réseau
Accompagnement à l'exportation

1 Analyse de la chaine de valeur

2 Développement de la chaine de valeur

3 Mise en œuvre du Plan d'actions

RÉSULTATS

-1 création d'une coopérative
-2. Développement d'une Marque collective
-3. Renforcement des capacités
-4.Renforcement de l'attractivité du produit
-5. Réalisation d'une première opération d'exportation

Initiatives du BIT en Tunisie pour la promotion de l'ESS

PROJET DEPART

Coop. Tapis artisanal. Gafsa

GDA Apiculture. Kef

Coop Caille. Gafsa

Coop – Fromagerie. Ariana

Centres d'animation socioculturelle. Ariana

Projet PROMESS «Promotion des Organisations et des Mécanismes de l'Economie Sociale et Solidaire (PROMESS) »

Le projet PROMESS vise à mettre en place un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire focalisant sur :

1) le développement d'un cadre juridique et institutionnel favorisant l'émergence et la structuration de l'économie sociale et solidaire en Tunisie et permettant aux jeunes (femmes et hommes) d'accéder à des opportunités d'emploi décent ;
2) le développement d'outils d'appui à la création d'initiatives pérennes dans l'économie sociale et solidaire ;
3) le renforcement et l'amélioration des services offerts par les institutions d'appui et de soutien au lancement et à l'accompagnement d'initiatives en matière d'économie sociale et solidaire dans les Gouvernorats du Kef, Jendouba, Siliana et Béja.

Initiatives du BIT dans le monde

Coopérative agricole

Coopérative des travailleurs

Coopérative de services sociaux

Coopératives d'épargne et de crédit

BIBLIOGRAPHIE

- COOPERATIVES ARE KEY TO THE TRANSITION FROM THE INFORMAL TO THE FORMAL ECONOMY
- BRUNO ROELANTS | CICOPA | SECTORAL ORGANIZATION OF THE INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE FOR INDUSTRY AND SERVICES
- DÉCLARATION (PRÉLIMINAIRE) sommet intiernatioanl des coop quebec 2016
- Alliance coopérative internationale -Plan d'action pour une décennie des coopératives – 2013
- http://socialeconomy.itcilo.org/en
- http://www.ilo.org/coop
- http://www.sseacb.net/
- http://www.unrisd.org/tfsse
- Promoting Co-operatives - A guide to ILO Recommendation 193

SOCIAL & SOLIDARITY ECONOMY

ILOcoop
www.ilo.org/coop

Merci